

**COMMUNE DE BOURLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 5 juin 2020 – 19h00**

**PRESENTS** : MM BOYER – LEROUGE – LAUDE – COQUART – MASSON – BRUEZ- LAGUILLIER - BISIAU  
Mmes GAUDRY – HUBERT – LAGEAT – MERESSE – MENNESSIEZ – BOURGIS

**ABSENT EXCUSE** : Mme PADER Delphine

**ABSENT** : --

**PROCURATION** : Mme PADER à Mme LAGEAT Agnès

M. BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

*Les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes rendus des réunions du 23 et 29 mai 2020.*

**1°) Vote des taux en matière de Fiscalité Directe Locale**

Sur proposition de M. le Maire le Conseil vote les taux suivants à l'unanimité :

Taxe foncière bâti	14,96 %
Taxe foncière non bâti	50,25 %

La loi des finances pour l'année 2020 propose un calendrier de suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et une réforme de la fiscalité directe locale.

Les taux de TH sont gelés à leur niveau de 2019. Les communes n'ont pas à voter de taux de TH en 2020.

**2°) Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier NPDC**

Le Maire indique à l'Assemblée que la convention à signer avec l'EPF est toujours en cours d'avancement et sera remise à une prochaine réunion. Il s'agit de l'opération UNEAL.

**3°) Désignation d'un Grand Electeur NOREADE**

Vu l'adhésion de la commune de BOURLON au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence "**Défense Extérieure Contre l'Incendie**" d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein

de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Après la candidature de M. BOYER Jean-Luc et vote à l'unanimité, M. BOYER Jean-Luc est élu Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

#### **4°) Convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire expose qu'il nous est possible de dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité ainsi que les budgets. (Actuellement version papier en plusieurs exemplaires et frais postaux).

Une convention devra être signée entre la mairie et l'Etat. Le CDG62 nous accompagne dans cette démarche. L'acquisition d'un certificat RDS\*\* devra être prévue.

Le conseil approuve cette démarche et autorise M. Le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

#### **5°) Constitution de la commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des délégués proposés à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le directeur départemental des finances publiques nous communiquera ultérieurement la liste des membres retenus.

#### **6°) Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des emplois voté par délibération du 23 septembre 2016.

Il y a lieu de modifier le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe « Poste à 30 h 00 » actuellement et de le porter à 32 h 20, en raison de la tâche de travail afférente à ce poste. Le conseil municipal après discussion approuve à l'unanimité cette décision de modification du tableau des emplois

#### **7°) QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe que la Fête Foraine prévue les 13-14 juin 2020 est annulée en raison de la crise sanitaire COVID 19, et propose de reporter celle-ci ultérieurement.
- Vote d'une subvention exceptionnelle au CCAS suite à la crise du COVID 19.
- Des travaux de peinture vont être réalisés sur le château d'eau de la commune par Noréade.  
Dans certaine commune, une fresque est reproduite sur le château d'eau. Monsieur le Maire propose aux conseillers intéressés, de former un groupe de travail qui proposera une étude graphique mettant en valeur notre commune. Il conviendra d'obtenir l'autorisation de M. le Président de Noréade.
- Voitures ventouses. Il est demandé à la commission communication lors du prochain numéro de Bourlon Info, de faire un rappel sur les voitures ventouses.

- La question d'une aide financière attribuée aux jeunes voulant passer l'examen du permis de conduire est soulevée et fera l'objet d'une prochaine délibération.
- Monsieur le Maire distribue à tous la charte de l'Elu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.